

Faire une réclamation auprès du groupe La Poste

Accéder au Service en ligne

En cas de litige avec le groupe La Poste, vous devez obligatoirement faire une réclamation auprès du service concerné avant de saisir le Médiateur.

Si vous n'avez pas obtenu de réponse au bout de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur (au maximum 1 an après avoir déposé votre réclamation).



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Marechal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00